
Conférence du désarmement

Original : français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quinzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 21 mars 2017, à 10 h 15

Président : M. Youssoupha Ndiaye (Sénégal)



Le Président : Je déclare ouverte la 1415^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord je vous prie de bien vouloir accepter les excuses de S. E. M. Coly Seck, Ambassadeur et Représentant permanent du Sénégal à l'Office des Nations Unies à Genève, qui regrette de ne pouvoir être parmi nous ce matin en raison de la visite qu'il effectue en ce moment. S. E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal. En l'absence de l'Ambassadeur du Sénégal, j'ai l'honneur de présider la séance de ce matin.

Le Sénégal exprime sa reconnaissance à toute l'équipe du secrétariat de la Conférence du désarmement pour la coordination sans faille assurée au quotidien dans le déroulement de nos travaux. Le Sénégal remercie S. E. M. Adrian Cosmin Vierita, Ambassadeur et Représentant permanent de la Roumanie, dont l'engagement a contribué à l'adoption par la Conférence de la décision CD/WP.599/Rev.1 relative à la création d'un groupe de travail sur la voie à suivre pour déterminer les bases communes d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. Ces remerciements sont également étendus à S. E. M. Htin Lynn, Ambassadeur et Représentant permanent du Myanmar, Président du groupe de travail qui a entamé sa mission depuis lors. Les efforts salutaires accomplis par le Président sortant, S. E. M. Alexey Borodavkin, Ambassadeur et Représentant permanent de la Fédération de Russie, ne sauraient être passés sous silence. En effet, il s'est tenu un débat de haut niveau avec la participation de 20 ministres et vice-ministres qui, dans leurs déclarations, ont formulé d'importantes recommandations. S'y ajoute l'élaboration d'un projet de programme de travail de la Conférence qui, bien qu'il ne soit pas adopté, témoigne encore une fois de la bonne volonté qui anime les autorités russes au sein de notre instance.

Après avoir assuré la présidence de la Conférence du désarmement en 2006, le Sénégal revient en 2017 pour s'acquitter à nouveau de sa mission. Troisième pays à assurer la présidence de la session de 2017 après la Roumanie et la Fédération de Russie, le Sénégal s'inscrit, certes, dans la continuité des actes posés par ses prédécesseurs, mais opte pour l'innovation afin d'apporter sa contribution à la réussite de ce pari qui est tout à fait à notre portée. Durant sa présidence, le Sénégal voudrait avant toute autre chose inviter l'ensemble des États membres de la Conférence à une profonde introspection sur les causes qui ont conduit à l'impasse actuelle, c'est-à-dire plus de deux décennies de blocage. Dans cette perspective et dans l'attente de vos réponses respectives, le Sénégal voudrait partager des faits – reconnus par l'ensemble de la communauté internationale – qui, bien que n'étant pas la principale source de l'impasse actuelle, contribuent fortement à la divergence de vues sur la question du désarmement.

Il s'agit premièrement de la crise éthique que nous vivons à l'échelle internationale, conduisant au manque de confiance et de respect entre les acteurs de la communauté internationale. En second lieu, il s'agit de la violation de conventions internationales élaborées sous l'égide de la Conférence du désarmement, par des États parties juridiquement liés par lesdites conventions, sous prétexte d'arguments non justifiés de « menace, défense ou dissuasion », et de l'absence totale de sanctions prises à leur égard. Le troisième et dernier point porte sur la nécessité de réviser lesdits instruments juridiques sur le désarmement afin de les adapter au contexte actuel, à défaut d'adopter de nouvelles conventions qui intégreraient toutes les préoccupations non prises en compte.

Conformément aux valeurs et principes de paix, de justice, de solidarité et de réconciliation qu'il a toujours défendus à l'échelle internationale, le Sénégal appelle à un dialogue constant, régulier, franc et loyal entre les acteurs de la communauté internationale, qui privilégierait l'intérêt strict de l'humanité, afin d'apporter une précieuse contribution à la réalisation de la mission fondamentale de la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération. En sa qualité d'État membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2016-2017, le Sénégal œuvre quotidiennement à l'éradication de la violence extrémiste, au respect des instruments juridiques internationaux sur la lutte contre le terrorisme, l'emploi d'armes chimiques, biologiques et nucléaires, ainsi qu'au respect de la résolution 1540 (2004), en date du 28 avril 2004, du Conseil de sécurité et des déclarations politiques sur la question du désarmement.

Dans cette dynamique, le Sénégal, en collaboration avec les Pays-Bas, a eu l'honneur d'accueillir à Dakar, les 20 et 21 février 2017, l'atelier régional préparatoire à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) prévue en 2020. Cette conférence qui s'inscrit dans le processus d'examen du TNP a permis de mettre l'accent sur la non-prolifération, le désarmement et les utilisations pacifiques du nucléaire. Les recommandations formulées à Dakar seront consignées dans un document de travail qui pourra servir de feuille de route pour les prochaines consultations régionales sur le TNP prévues, respectivement, au Chili pour la région de l'Amérique latine et en Indonésie pour la région de l'Asie.

Par ailleurs, il convient de rappeler, dans cette auguste assemblée, le contexte sécuritaire préoccupant qui prévaut en Afrique, particulièrement au Sahel, bande de 3 millions de kilomètres carrés qui, outre les défis écologiques, est désormais confrontée au terrorisme et à l'extrémisme violent. Dans ce contexte, l'Afrique, déclarée zone exempte d'armes nucléaires par le Traité de Pelindaba entré en vigueur le 15 juillet 2009, multiplie les initiatives régionales et sous-régionales pour contrer la menace.

La situation dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement n'honore aucun État membre et, pire, elle renforce les préoccupations eu égard à la menace et à l'insécurité qui prévalent sur toute la planète en raison de l'éventualité de l'emploi d'armes chimiques et d'armes biologiques. Dès lors, la responsabilité de l'ensemble des acteurs pourrait être engagée si la situation actuelle venait à dégénérer. Ainsi, pour que ce défi puisse être relevé, des sacrifices de toutes les parties prenantes s'avèrent nécessaires et urgents. En vue de renverser la tendance, plusieurs solutions viables peuvent être envisagées. Toutefois, au stade actuel, le Sénégal voudrait suggérer que l'on mette d'abord l'accent sur le besoin urgent d'un renforcement du dialogue sur la problématique du désarmement, qui pourrait aboutir via la révision des institutions compétentes, des modalités et des procédures de négociation intergouvernementales à ce sujet. Au-delà de la précieuse contribution de la Conférence du désarmement, qui a déjà fait ses preuves comme nous le savons tous, il est souvent soulevé en vain la question de l'élargissement de ce cadre d'échange et de négociations unique et privilégié sur le désarmement.

Pour conclure, le Sénégal réitère sa disponibilité à collaborer avec l'ensemble des États membres et des groupes régionaux pour appuyer le groupe de travail sur la voie à suivre déjà mis en place par la Conférence, afin de formuler dans les meilleurs délais des propositions concrètes et réalistes qui conduiraient à une porte de sortie honorable.

Je vous remercie de votre attention. Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent intervenir.

Aucune délégation ne souhaitant prendre la parole, nous sommes arrivés au terme de notre séance de ce matin. Je vous informe que la prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le mardi 28 mars. Je vous remercie.

La séance est levée.